

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 28 Mai 1889

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héritaire a été élu Membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Madrid.

L'Angleterre célébrait samedi dernier le 70^e anniversaire de la naissance de S. M. la Reine Victoria.

A l'occasion de cet anniversaire, M. le Vice-Consul britannique à Monaco réunissait à sa table : S. Exc. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général de la Principauté ; S. G. M^{gr} l'Evêque de Monaco ; le L-Colonel de Castro, Aide de Camp du Prince ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement ; le Comte Bertora, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles ; le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; le Capitaine Gastaldi, Officier d'ordonnance du Prince ; le Chevalier Jolivot, Secrétaire du Conseil d'Etat ; le Chevalier Lombard, Trésorier Général des Finances ; le Chanoine Accica ; M^e Malaussena, avocat du barreau de Nice, etc.

Deux toasts, chaleureusement applaudis, ont été portés, à S. M. la Reine du Royaume Uni, Impératrice des Indes, et à S. A. S. le Prince Souverain de Monaco.

Les invités conserveront la plus agréable impression de l'aimable et très cordial accueil de M. le Vice-Consul d'Angleterre, et ne peuvent qu'applaudir à la pensée dont il s'est inspiré, en les mettant à même de s'associer, de tout cœur, à la manifestation non moins unanime que touchante, par laquelle le peuple Anglais fête chaque année, une date si chère à sa foi monarchique.

Mercredi, nous avons revu à Monaco un joli yacht à vapeur anglais, *Golden-Eagle*, qui avait déjà visité notre port l'hiver dernier.

Ce bâtiment de plaisance, qui appartient à Lady Scott, venait de Nice et a repris la mer le jour même.

On vient de publier dans la Principauté l'arrêté de M. le Maire de Monaco, relatif à la divagation des chiens.

Rappelons à ce sujet que les propriétaires de chiens qui laissent vaquer ces animaux non muselés ou sans être tenus en laisse, sont passibles des peines édictées par l'article 472 du Code Pénal.

Des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants.

On remarque parmi les étrangers venus à Monaco la semaine dernière :

Le prince Robert Strozzi ; le prince F. de Hohenlohe ; MM. Georges Cogordan, ministre plénipotentiaire de France à Pékin ; Gustave Chadenier, préfet du Var ; Paul Bonini, sous-préfet de Grasse ; Alexandre Coffinet, sous-directeur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M ; le vicomte Michel Potiche ; le comte Augustin Kiuski, autrichien ; le comte de Pestalozza ; le comte Gabriel Jawoski, russe ; le comte Arthur

Fabricotti ; le général Manoël Obligado, République Argentine ; le baron K. Vanderduge, hollandais ; Georges de Robillard ; le comte Poggi, etc., etc.

A l'occasion des agrandissements du Casino et de ses dépendances, dont les travaux vont commencer incessamment, on a transféré dans le théâtre divers services.

La salle est divisée en compartiments. A droite de l'entrée du Prince, sont le Commissariat et le salon de lecture, à gauche les vestiaires coupés au milieu par un passage permettant l'accès de l'atrium par la porte du centre.

AVIS

Le consul de France dans la Principauté a l'honneur de faire savoir à ses nationaux qu'il vient d'être chargé par M. le Président de la République de leur exprimer sa vive gratitude, à l'occasion des félicitations et des vœux transmis le 5 mai par la Colonie Française, réunie au Consulat.

E. DE LA MORLIÈRE.

Un voyageur avait marqué sa place dans un wagon ; quelqu'un la lui prit, et l'agent du chemin de fer refusa d'intervenir. D'où plainte adressée au ministre des travaux publics et circulaire de celui-ci, résumée par la *Liberté*.

M. Guyot, ministre des travaux publics, rappelle aux Compagnies que le refus par les agents des gares d'intervenir en pareil cas est contraire à l'esprit des règlements et à la doctrine de l'administration

Il est du devoir des agents des Compagnies de faciliter l'installation des voyageurs dans les trains et de prévenir les conflits qui peuvent s'élever entre eux.

Dès lors, les agents doivent intervenir quand ils en sont requis, afin d'assurer autant que possible aux voyageurs la jouissance paisible des places qu'ils ont marquées et de les empêcher, par contre, de retenir plus d'une place par personne.

Ajoutons qu'il existe dans toutes les gares un registre destiné à recevoir les réclamations écrites des voyageurs.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Un bateau de pêche des Martigues, les *Trois-Frères*, patron Antelme, a pêché vendredi matin un énorme squalo qui mesure six mètres de long et pèse environ 300 kilos.

On n'est pas fixé sur le nom à donner à ce monstre marin qui semble être un squalo bleu.

La Ciotat. — Lundi dernier rentrait dans le port de La Ciotat un yacht de plaisance complètement dématé. Ce navire aux formes élégantes était la *Henriette*, côtre de course, appartenant à M. Gaudibert, du Havre ; il venait de concourir aux régates de Nice et de Monaco, et le 17 mai, il quittait le port de Toulon pour se rendre au Havre.

Il faisait route sur le Cap Creux lorsqu'il a été surpris le lendemain par un violent coup de vent dans le Golfe du Lion. Le vent, soufflant en tempête, lui brisa le mât à 4 mètres 50 du pont. C'est à partir de ce moment que commence l'odyssée de cette embarcation. Elle s'est

trouvée en perdition, et il a fallu toute l'énergie du capitaine Page et de son vaillant équipage pour lutter contre la tempête et s'en tirer sains et saufs.

L'équipage essaya à différentes reprises de sauver la mâture, les voiles et les manœuvres qui encombraient le pont et entraînaient dans l'eau ; mais il dut y renoncer ; la mer était si forte que les hommes ne pouvaient tenir sur le pont qu'à la condition d'être amarrés.

La première voile de rechange organisée sur le mât de fortune n'a pu tenir ; elle a été déchirée. Mais ils purent en installer une seconde grâce à un acte de véritable courage d'un homme de l'équipage, ce qui leur permit de gagner le premier port de refuge. C'est dans ces conditions que la *Henriette* vint mouiller à La Ciotat.

Elle a trois hommes d'équipage et un mousse. Ce côtre a été construit en 1883, à Gosport (Angleterre). Il est confortablement emménagé. Par sa coupe fine, effilée, il est véritablement taillé pour la course ; sa vitesse est du reste de 12 nœuds.

Disons, en terminant, que la *Henriette* est le seul yacht français qui ait pris part aux courses récentes de Nice, Monaco, Cannes, etc., et qu'elle a, de plus, toujours battu à toutes ces courses ses adversaires composés d'anglais, d'italiens et d'espagnols.

Dès qu'elle sera en état de reprendre la mer, elle continuera sa route sur le Havre, où elle doit prendre part aux grandes courses du Nord.

Fréjus. — Des fêtes fort curieuses viennent d'être célébrées à Fréjus en l'honneur de Saint François de Paule, qui, dit l'histoire, s'arrêta dans cette ville en se rendant d'Italie à la cour de Louis XI.

En mémoire des bienfaits qu'il y multiplia, la population a conservé la tradition de réjouissances religieuses populaires dont le caractère est plus italien que français : une procession promène la chasse de saint François, et une cavalcade suit la procession.

Cannes. — Le patron du bateau le *Tonkin*, faisant le service de la pointe de la Croisette à l'île Sainte-Marguerite, avait plusieurs fois remarqué, nageant entre deux eaux, et quelquefois à la surface, un énorme poisson. Il avait bien essayé de lui donner la chasse, mais toujours en vain. Cependant, dimanche soir vers 5 heures, il l'aperçut de nouveau ; il s'arma aussitôt d'un trident et lorsqu'il fut à une faible distance de lui, il lui lança son harpon qui le blessa grièvement. Peu après il le capturait.

Cet énorme poisson appartient à la famille des *mala-captérygiens apodes*, variété inconnue dans la Méditerranée. Aussi, croit-on que c'est un transfuge de l'Océan.

Attaché par une nageoire à l'un des pieux de l'embarcadère de la Cascade (Croisette), ce poisson a fait l'admiration des nombreuses personnes qui fréquentent cette partie de la banlieue.

Nice. — On lit dans le *Phare du Littoral* :

« Lors du départ de Leurs Majesté et de leur Cour, le roi de Wurtemberg avait donné l'espoir de son retour aux autorités civiles et militaires qui l'avaient accompagnée à la gare.

Nous apprenons avec plaisir que le roi et la reine de Wurtemberg, enchantés de leur séjour dans notre belle cité, nous reviendront l'hiver prochain. Des ordres viennent d'être envoyés de Stuttgart au Splendid-Hotel où le roi avait laissé tout son mobilier et un grand nombre de bagages de toute sorte.

Le roi Charles avait donné l'ordre de lui expédier au mois d'août tout ce qu'il a laissé à Nice, dans le cas où il n'y retournerait pas l'hiver prochain ; le contre-ordre qu'il vient d'envoyer est la promesse officielle de son retour parmi nous, dont nous avons tout lieu de nous féliciter.

Comme on le voit, la saison prochaine commence à bien promettre. »

— M. Bonfiglio, fondé de pouvoirs du Crédit Lyonnais, est nommé sous-directeur en remplacement de M. Roule, nommé à Paris.

M. Muris, chef du service de la correspondance, est nommé fondé de pouvoirs en remplacement de M. Bonfiglio.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les restaurateurs parisiens ne sont pas contents. Ils ont fait une levée de serviettes contre le succès incontestable des soirées à l'Exposition. Ils se sont plaints à quelques directeurs de journaux qui leur ont ouvert leurs colonnes, et ils se sont rendus en délégation auprès du Président du Conseil des ministres... qui leur a donné le sage conseil de faire bonne figure à leurs hôtes et de ne pas trop exagérer leurs notes.

Les restaurants parisiens — ou, pour parler plus justement, beaucoup d'entre eux — s'imaginent que le succès de l'Exposition leur permet de quadrupler leurs prix, alors qu'il eût été de bonne politique de les abaisser. Aux halles, les approvisionnements, très abondants, suffisent, et au-delà, à la consommation; les cours des denrées sont moins élevés que l'année dernière à pareille époque; la viande, à l'abattoir, coûte moins cher qu'en mai 1887, et cependant les bouchers ont haussé leurs prix, les restaurateurs leurs tarifs. Qu'en est-il résulté? Les établissements de quatrième ordre, qui offrent à dîner à prix fixe sont trop étroits tandis que les maisons où on fait payer vingt francs une botte d'asperges de trois francs, sont vides. Ces maisons trop aristocratiques se plaignent que l'ouverture de l'Exposition, pendant la soirée, devienne pour elles une machine pneumatique. C'est une erreur d'appréciation. Le jour où, à Paris, on pourra dîner convenablement à raison de six francs par tête, les restaurants seront pleins. Actuellement il faut payer un louis par personne sans boire de vins fins, dans les cafés de second et de troisième rang. Naturellement, le provincial et l'étranger préfèrent s'en tenir à la table d'hôte de leur hôtel. Au lieu d'appeler l'univers et les pouvoirs publics à leur secours, messieurs les restaurateurs de Paris feraient mieux d'avoir des tarifs plus humains et des procédés moins barbares envers leurs clients. Ils commencent déjà par comprendre qu'ils ont fait fausse route, et je suis persuadé qu'en juin les hôtes de Paris seront traités avec égard.

Cette transformation des gens qui vivent de l'Exposition se fera très rapidement, parce que l'opinion publique, en ce moment, est très surexcitée. Par suite d'un laisser-aller, particulier à tous les peuples artistes, les Parisiens, très ardents au travail avant l'inauguration de l'Exposition, sont devenus, depuis, très portés à la fânerie. Le dernier effort, pour tout achever, est difficile à obtenir. L'éclairage électrique n'est pas encore établi partout; les vitrines ne sont pas achevées; les pavillons, par suite de la nonchalance des ouvriers, que les entrepreneurs essaient en vain de stimuler, ne sont pas entièrement aménagés.

M. le directeur de l'exploitation a multiplié sans résultat les circulaires et les sommations judiciaires. Il vient de prendre une décision qui aura plus d'effet que toutes les menaces. Il a décidé qu'une grande fête de nuit serait donnée le 1^{er} juin au Champ-de-Mars « pour célébrer l'achèvement complet de toutes les installations » de l'Exposition. C'est un trait de génie. Depuis que cette fête a été annoncée, de jour en jour, d'heure en heure, on peut constater une féconde bonne volonté de tous à ne pas faire mentir la déclaration du programme.

La tour Eiffel continue à donner l'exemple de l'exactitude. Tous les ascenseurs sont installés; on va en faire l'essai, et au moment où paraîtront ces lignes, le public pourra monter sans fatigue jusqu'au sommet. M. Eiffel avait déclaré que l'exploitation de la tour serait complète et parfaite avant le 1^{er} juin: on voit que ses calculs étaient exacts.

La tour Eiffel reçoit chaque jour des milliers de visiteurs. Il est de mode de dîner et de déjeuner à la première plateforme. La comtesse Chandon de Briailles a inauguré ce genre de parties en réunissant dans un dîner ses amis. L'équipage de Bonnelles était représenté par plusieurs de ses vœux.

La Compagnie de l'Ouest, qui tient la tête pour toutes les innovations utiles, vient d'organiser un train de plaisir rapide qui permettra aux habitants du Havre et de Rouen de venir passer, sans grands frais, la journée du dimanche à l'Exposition. Les excursionnistes seront débarqués dans l'Exposition même, et le soir, vers onze heures, c'est à l'Exposition qu'ils se réembarqueront. Ils n'auront donc pas de faux frais de voiture à supporter. En outre, un vestiaire, avec lavabos-toilette, un buffet, une consigne installée par la Compagnie de l'Ouest au lieu même d'arrivée et de départ, leur donnera des facilités de confort à un prix très réduit. C'est la première fois, en France, qu'une Compagnie de chemins de fer se préoccupe à ce point du bien-être des voyageurs. C'est un acte d'intelligente exploitation qui fait le plus grand honneur aux hauts fonctionnaires de la ligne de l'Ouest. Plus on rendra les déplacements agréables et peu coûteux, plus on augmentera le trafic des voyageurs.

On avait dit que l'Exposition ferait tort au mouvement mondain: on s'était trompé. Jamais nous n'avons vu une plus brillante série de bals, de soirées, de dîners et de réceptions.

Le second bal donné par le Président de la République et M^{me} Carnot a été très brillant. On a cotillonné jusqu'au jour.

Bal superbe chez la baronne Alphonse de Rothschild. Au milieu de la table du buffet, un immense rocher de blocs de glace, éclairé en dessous par la lumière électrique et tout enguirlandé d'orchidées, produisait un effet féerique.

Bals chez la comtesse de Pourtalès, chez M^{me} Louis Binder, chez la comtesse Le Marois, à l'occasion du contrat de mariage de sa fille avec le comte André de Granay, chez M^{me} Haentjens, chez la baronne de Rei-

nach, bal costumé chez M. Cernuschi, bal de jeunes filles chez la marquise du Bourg, bal chez M^{me} Benardaki, chez la duchesse de Noailles à l'occasion du mariage de sa fille avec le vicomte H. de Montesquiou-Fezensac, chez la baronne Caruel de Saint-Martin, chez M^{me} Keller, dans son bel hôtel Louis XIII, chez la princesse Radziwill, chez M^{me} Béhier, chez M^{me} Charles de Rouvre, chez M^{me} de Montbrizon, chez la comtesse de Montebello et chez sa sœur, la comtesse de Pierredon.

Les matinées de musique sont très en vogue. Nous citerons celles de la princesse Alexandre Bibesco, du comte Armand de Maillé, à l'occasion du mariage de sa fille avec le comte de Gramont; de M^{me} Spitzer, de la comtesse Renaud de la Roche-Aymon, de la marquise de Versainville-Odoard.

Avant leur départ de Paris, le duc et la duchesse de Chartres ont dîné chez la princesse de Léon. M. Magnin, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, a réuni dans un grand dîner les sommités de la haute banque et du haut commerce. M^{me} Madeleine Lemaire a repris ses dîners et ses soirées du mardi, où se donnent rendez-vous les hommes de lettres, les musiciens, les peintres et les célébrités des théâtres. Mardi dernier, on y a entendu Coquelin aîné, Gibert et Diaz de Soria.

Les garden-parties vont commencer. La princesse Gorschakoff en a donné une très réussie dans son magnifique hôtel de la rue de Varennes.

A citer enfin un grand départ de mails qui a eu lieu de la place de la Concorde et qui a conduit au bois de Meudon, où a été servi un magnifique goûter, l'élite du monde élégant.

La Comédie-Française nous a donné un spectacle coupé très intéressant. Il se composait d'un acte en prose de M. Bergerat, le Caliban du Figaro, intitulé le Premier baiser, de la première pièce d'un poète bien doué, M. le capitaine de Borelli et d'une reprise du Klephte de M. Abraham Dreyfus. La pièce de M. Bergerat, patronnée par M. Alexandre Dumas, très travaillée par lui, de l'aveu même de M. Bergerat, aurait gagné à être moins condensée. Elle a paru obscure parce que certains développements avaient été trop écourtés. En revanche Alain Chartier, ce premier baiser de M. de Borelli à la muse dramatique, a été très applaudi. La note patriotique y est vibrante, le vers à la Hugo, y est retentissant. M. Mounet-Sully a été admirable, M^{me} Bartet et Legault l'ont très bien secondé. La spirituelle comédie de M. Abraham Dreyfus, au Théâtre-Français comme à l'Odéon, a obtenu un franc succès de gaieté.

Le Théâtre des Menus-Plaisirs a eu l'heureuse inspiration de recevoir et de monter fort bien un drame en cinq actes de M. Jean Richepin, que le Théâtre-Français avait refusé parce que le mot de la fin du dernier acte lui avait paru trop réaliste. Le chien de garde — tel est le titre de ce chef-d'œuvre — a été un triomphe pour son auteur et ses interprètes. Un artiste de race, M. Taillade, a fait du principal rôle une de ses plus belles créations. M^{me} de Marthold, de Tchel, MM. Lacroix et Claude Berton ont su à côté de lui se faire applaudir.

Je dois, en terminant signaler l'empressement du public Parisien à assister à l'exhibition américano-indienne de la troupe de Buffalo-Bill, qui donne, sur les terrains vagues de Neuilly, un spectacle qui rappelle les romans de Fenimore Cooper et de M. Gustave Aymard. C'est un nouveau genre d'hippodrome qui a beaucoup réussi aux Etats-Unis et en Angleterre. Il fera recette jusqu'au jour où nous y aurons le spectacle des courses de taureaux, très réclamé par les méridionaux de Paris.

DANGEAU.

CAUSERIE

Nous sommes dans la pleine saison des fraises, nos marchés en sont depuis le commencement du mois abondamment fournis. Il est peu de personnes qui n'aient cette ambrosie végétale qui faisait les délices de Fontenelle, mais beaucoup ne savent pas sans doute qu'elle n'est cultivée à l'état domestique que depuis le xv^e siècle.

Bien que la fraise domestique soit plus grosse et d'une plus belle apparence, on préfère toujours la fraise sauvage qui possède une plus grande suavité de goût, telles que la fraise de l'Estérel que l'on consomme beaucoup à Cannes, et la fraise d'Hyères dont on fait un grand commerce.

Aujourd'hui, il serait complètement oiseux de faire l'éloge de ce préluce aux richesses horticoles de l'année, de ce fruit avant-coureur de tous les autres. Peu de palais restent réfractaires à la suave délicatesse de sa chair et de son parfum. Il est le régal du pauvre comme du riche, et tient même la première place sur la table des rois.

Louis XIV, le plus grand mangeur de son royaume, avait une estime particulière pour cet appoint à ses menus pantagruéliques. Les fraises à la crème furent aussi le plat de résistance des célèbres gouters de Trianon, et Louis-Philippe avait hérité des préférences de ses ancêtres pour ce fruit. Tous les jours, quelle que fût la saison, on lui en servait une assiette, et ces primeurs constituaient le seul luxe que se soit jamais permis sa simplicité.

Quel est maintenant pour les fraises le meilleur assaisonnement? Voilà un problème difficile à résoudre, car sa solution tient au goût de chacun. Il est des amateurs qui les humectent d'eau pure seulement; le bon bourgeois les arrose de son vin ordinaire; les uns y mettent du champagne; les autres une addition d'eau-de-vie qui rend ce fruit plus digestible. Les Allemands y mettent du kirsch et les Belges du genièvre. Beaucoup de dames françaises se bornent à les saupoudrer de sucre.

On les relève encore de madère, de marasquin, d'un jus d'orange; enfin, on les mélange avec de la crème; mais le roi Louis XVIII, un aussi grand ami des fraises que le Roi-Soleil, les mangeait sans aucune espèce d'appât, telles qu'elles sortaient des mains de la nature et en les détachant avec ses dents de leur pédoncule, ainsi que le prouve la piquante aventure que raconte M. de Cherville et dont nous lui laissons la responsabilité.

Un matin, on introduisit dans son cabinet le fils de son jardinier de Montreuil, qui lui apportait dans un petit panier de jonc, sur un lit de feuilles vertes, une demi-douzaine d'admirables fraises cueillies le jour même.

Elles étaient les premières de la saison, et le roi, après les avoir longuement admirées, commença à les déguster avec recueillement. Tout en se délectant, il s'aperçut que l'enfant le regardait avec une sorte d'extase; il crut avoir excité sa concupiscence, et, avec la charité d'un gourmand épanoui, il lui tendit une des deux fraises qui lui restaient en lui disant:

— Tiens, mange, je ne peux pas te donner une plus belle récompense!

Au lieu d'obéir, le petit garçon se mit à tremper le don royal dans un verre d'eau qui se trouvait sur la table.

— Que fais-tu, malheureux? s'écria celui-ci; mais tu vas enlever à cet adorable fruit tout son parfum.

— C'est bien possible, Sire, répondit l'enfant; mais c'est qu'en venant, je me suis arrêté au bord de la route; mon panier que j'avais posé à terre s'est renversé, une fraise a roulé dans... le fond du fossé, et... comme je ne sais pas laquelle...

Louis XVIII, qui avait commencé le mouvement qui devait porter la dernière fraise à ses lèvres, le suspendit et resta rêveur; il donna une seconde à la réflexion, puis il murmura:

— Bah! mieux vaut ce doute que de la déshonorer par une lessive! — et sa main ayant terminé son évolution, il la savoura avec non moins de componction que les premières.

En somme, quoiqu'elles soient légèrement laxatives et un peu froides, les fraises mangées sans excès sont un mets rafraîchissant et des plus salutaires. Pour notre compte, nous ne leur connaissons qu'un défaut, c'est de ne pas être à la portée de toutes les bourses.

FAITS DIVERS

On annonce que deux cent mille passages sont retenus à New-York à destination d'Europe.

Dans l'Amérique du Sud, l'enthousiasme est encore plus grand. On va être obligé d'organiser des services de vapeurs supplémentaires. Les passages sont retenus sur tous les bateaux jusqu'à la fin d'août.

Saluons ces étrangers, qui, pour la plupart, après avoir été les hôtes de Paris, seront les hôtes de notre littoral.

A Soulosse (l'antique Solimariaca), on pratique actuellement des fouilles historiques.

Dans cette petite commune des Vosges, où l'on a retrouvé, il y a longtemps déjà, les plus beaux vestiges de l'occupation romaine, tels que: tombeaux à bas-reliefs, pierres sépulcrales, poteries et fragments de statue, on vient de mettre à découvert de magnifiques stèles remontant, assure-t-on, au quatrième siècle, ainsi que différentes antiquités romaines, véritable trésor de statues très belles et très curieuses.

A quatre kilomètres des fouilles de Sanxay, dans la commune de Cursay (Deux-Sèvres), on vient de découvrir un trésor comprenant 4,500 pièces de monnaies romaines; ce trésor a été mis à jour par un bœuf. L'animal ruminait tranquillement sur le bord d'un fossé lorsque, en glissant, il entraîna une motte de terre. Au grand étonnement du valet de ferme présent, la motte de terre laissa voir un vase rempli de monnaies. Le trésor pesait près de 13 kilogrammes.

La moitié de la découverte fut réclamée par le propriétaire du terrain. L'autre portion, composée de 2,300 pièces, a été apportée chez le conservateur de la numismatique au musée de Niort. Ces monnaies ont été frappées sous les empereurs Valérien, Gallien, Victorin, Tetricus, Aurélien.

L'enfouissement de ce trésor doit remonter à peu près à l'an 275, époque à laquelle Tetricus, fatigué du pouvoir, laissa, après la bataille de Châlons-sur-Marne, prendre ses états par Aurélien.

On écrit de Nîmes le 22 mai à l'Agence libre: « Les ouvriers de M. Ardisson, concessionnaire des mines de phosphate de Pouzilhac et de Saint-Maximin, près d'Uzès, viennent de découvrir un important dépôt d'ossements fossiles de l'époque primitive.

On remarque des dents, des défenses, des mâchoires et d'autres parties de squelettes qui atteignent à des dimensions extraordinaires.

On s'attend à de nouvelles découvertes. »

Il paraît qu'un trésor d'une rare richesse vient d'être mis à découvert à Szilágyosmlyo en Transylvanie.

Il se compose d'une série de plats et de vases en or massif, ces derniers remplis de monnaies d'or provenant du trei-

zième siècle. Tous ces objets sont évalués à deux millions de francs environ.

Il est à noter que le fameux trésor d'Attila, conservé au musée privé de la maison impériale d'Autriche à Vienne, a été trouvé en 1794, non loin de l'endroit où l'on a fait cette nouvelle trouvaille.

VARIÉTÉS

L'Eclairage électrique

ET SES PRINCIPALES APPLICATIONS

Contrairement aux autres lumières artificielles, la lumière électrique n'est pas le résultat de la combustion, mais la conséquence d'une transformation des forces physiques qui se manifestent toutes les fois qu'en un point du circuit la résistance électrique devient considérable. Il se produit alors, soit une vive incandescence, si le corps conducteur qu'on emploie est un corps solide et de faible conductibilité, soit un arc voltaïque, si le conducteur employé est gazeux. Dans ce cas, et pour que l'arc soit très éclairant, il importe que le conducteur renferme des particules détachées qui, élevées à une très haute température, lui communiquent l'éclat qui le caractérise. On peut donc obtenir indifféremment la lumière électrique soit au moyen de l'arc voltaïque, soit par incandescence.

L'arc voltaïque a été obtenu pour la première fois en 1813, par le savant anglais sir Humphry Davy, au moyen de conducteurs en charbons de bois mis en communication avec une pile de Volta de 2,000 couples; mais ce n'est que depuis 1844, grâce aux recherches et aux découvertes successives de Léon Foucault, que cette puissante lumière a reçu des applications vraiment pratiques. Au charbon de bois, cet illustre physicien substitua des baguettes de charbon de cornue, dont la durée est beaucoup plus longue, et remplaça les régulateurs à mains, jusqu'alors employés, par un régulateur automatique que perfectionna plus tard M. S. Dubosq, et dont on trouvera la description dans tous les traités élémentaires de physique.

Lorsqu'on examine les conducteurs entre lesquels jaillit l'arc voltaïque, on remarque que le charbon correspondant au pôle positif de la pile se creuse, tandis que le charbon qui communique au pôle négatif augmente; on doit en conclure que les molécules de charbon du premier pôle se transportent sur le second, et que c'est à leur température élevée que la lumière produite doit son vif éclat. Dans l'air, et par suite de ce transport, le charbon positif s'use deux fois plus rapidement que le charbon négatif, si l'on emploie comme générateur d'électricité une pile ou bien une machine électro-dynamique à courants continus, mais l'usure des charbons est égale et régulière si l'on a recours aux machines à courants alternatifs.

Avec les courants continus, la lumière produite est dans certains cas plus avantageuse que celle obtenue avec les courants alternatifs; c'est ce qui a lieu, par exemple, pour l'éclairage des phares; dans d'autres, au contraire, pour l'éclairage public, par exemple, il est préférable d'avoir recours à un foyer dont le point lumineux soit parfaitement dégagé.

En résumant ce qui précède, on voit que pour obtenir un arc voltaïque il faut trois choses bien déterminées. La première est de produire un courant, soit avec une pile, soit avec un générateur électro-dynamique; la seconde, de transmettre, au moyen de conducteurs, le courant fourni à deux baguettes de charbon; enfin, la troisième, de maintenir un écartement convenable entre ces charbons à l'aide de lampes, de régulateurs ou de matières isolantes.

On appelle *générateurs d'électricité* des appareils susceptibles de produire des courants électriques; or, ces appareils, dont le nombre est considérable, peuvent se diviser en trois classes bien distinctes, caractérisées par le mode d'action de chacune d'elles.

Dans la première sont compris les *générateurs voltaïques*, ou *piles* qui transforment directement l'action chimique en électricité; dans la seconde, figurent les *générateurs thermo-électriques*, autrement dit, une sorte particulière de piles dans lesquelles la chaleur produit directement un courant électrique; enfin, dans la troisième classe, la plus importante de toutes, se rangent les *machines d'induction* et les *générateurs électro-dynamiques* (machines magnéto et dynamo-électriques), qui transforment directement la force mécanique en électricité.

Ne pouvant décrire ici les générateurs même les plus en usage, nous nous contenterons de citer les principaux de ces appareils qui, en général, portent le nom des électriciens qui les ont inventés ou perfectionnés.

Il existe un grand nombre de piles voltaïques, mais, de toutes celles employées pour l'éclairage, les plus puissantes et les meilleures sont: les piles de Bunsen, de Buhmkorff, les piles de MM. Trouvé, Jarriant, Reynier, etc.: les piles secondaires ou *accumulateurs* de MM. Planté, Faure, Reynier, Sellon-Wolkmar, etc.; enfin, la pile thermo-électrique de M. Clamond.

Les machines d'induction et les machines électro-dyna-

miques sont des générateurs qui tous engendrent des courants induits (1), mais dont la construction repose sur des principes divers. Les uns ont pour inducteurs un circuit traversé par un courant voltaïque, et leur action provocatrice résulte de l'action du courant lui-même (machines d'induction), d'autres ont un aimant permanent pour inducteur, et exigent, pour fournir leur effet, un mouvement mécanique quelconque (machines magnéto-électriques); d'autres enfin, au lieu d'être stimulés par des aimants permanents, ont pour inducteur un barreau de fer doux qui devient lui-même un aimant sous l'influence du courant induit créé (machines dynamo-électriques).

Les générateurs électro-dynamiques, dont il existe actuellement un très grand nombre de modèles, comprennent deux catégories bien distinctes: les machines *magnéto-électriques* et les machines *dynamo-électriques*. Les premières, comme celles de la Compagnie l'Alliance, consistent en une série d'aimants dont les pôles nord-sud sont tournés vers le centre de l'appareil, et disposés de telle sorte qu'un pôle nord soit opposé à un pôle sud. Au milieu, et supportées par un arbre qu'actionne un moteur, se trouve un certain nombre de bobines, fixées sur deux anneaux de bronze et traversées par un cylindre de fer doux. Lorsque l'arbre tourne, chacune des bobines passe alternativement, mais sans les toucher, tout près des aimants, puis engendre une succession rapide de courants induits qui se réunissent en un seul, dont la puissance dépend de la force de la machine et de la rapidité de son mouvement.

Les machines dynamo-électriques sont formées, au contraire, comme dans certaines machines Gramme, par deux électro-aimants inducteurs dont l'aimantation est produite par l'action du magnétisme terrestre ou par une aimantation reinante. Lorsque la machine est mise en mouvement, cette faible aimantation développe un courant induit, lequel, à son tour, augmente l'intensité du courant inducteur. Il s'en suit que la cause initiale et l'effet se manifestent de plus en plus jusqu'à ce que l'aimantation du fer ait atteint son maximum. Ces machines peuvent, indifféremment, transformer le mouvement qu'elles reçoivent en électricité, et l'électricité reçue, en mouvement.

On appelle *champ magnétique* l'état spécial du mouvement de l'éther que l'induction d'une machine crée autour de lui. Or, d'après les lois de Lenz, lorsqu'un élément de spire d'un induit traverse un champ magnétique, le courant engendré circule tantôt dans un sens, tantôt dans un autre; il est *alternatif*. Il résulte de ce fait qu'une machine électro-dynamique est dite à *courants alternatifs* toutes les fois qu'elle recueille directement les courants ainsi développés; au contraire, elle est dite à *courants continus* lorsqu'elle redresse les courants alternatifs et les fait passer toujours dans le même sens dans le circuit extérieur.

Parmi les générateurs à courants alternatifs, nous citerons les machines de MM. de Méritens, Lontin, Gramme, Jablochhoff, Siemens, Ferranti et Thomsom, Gordon, Maquaire, Chertemps et Dandeu, etc.

Parmi les générateurs à courants continus, les plus usités sont les machines de MM. Gramme, Siemens, Brush, Lontin, Edison et Gordon.

Enfin, parmi les générateurs nouveaux, dérivés des premiers types, il convient de citer ceux de MM. Wilde, Wallace-Farmer, Ball, Carce, Gramme, de Méritens, Siemens, Fein, Burgin, Weston, Maxim, Marcel Deprez, etc.

Les appareils qui produisent la lumière électrique ont reçu le nom générique de *brûleurs*. Il en existe quatre sortes principales: 1° les régulateurs *monophotes*, qui ne permettent pas de placer plusieurs appareils dans le même circuit, et dans lesquels la longueur de l'arc voltaïque reste à peu près constante, grâce à un mouvement d'horlogerie disposé à cet effet; 2° les régulateurs à *division*, également pourvus d'un mécanisme spécial qui maintient la distance voulue entre les charbons, et dont on peut introduire plusieurs appareils dans le même circuit; 3° les *bougies*, qui sont formées de deux charbons parallèles ou obliques, séparés par une matière isolante; 4° les *lampes à incandescence*, basées sur les propriétés que possèdent certains corps d'émettre de la lumière lorsqu'ils sont portés à une haute température par le passage d'un courant énergétique.

Dans les régulateurs à mouvement d'horlogerie, dont l'idée première appartient à Foucault, l'écartement automatique du charbon, et par suite la longueur uniforme de l'arc voltaïque, est obtenue par un électro-aimant placé dans le circuit et dont l'armature, retenue par un ressort antagoniste, embraye ou débraye le mécanisme suivant que les charbons sont trop rapprochés ou trop distants l'un de l'autre. S'ils sont trop éloignés, si, en d'autres termes, la longueur de l'arc devient trop grande, l'intensité du courant qui le traverse diminue, la force attractive de l'électro-aimant s'affaiblit, et l'action du ressort antagoniste, qui devient alors prépondérante, attire l'armature et débraye le moteur.

(1) On appelle courants induits des courants formés, soit par l'influence d'autres courants appelés *inducteurs*, soit par l'influence d'aimants naturels, soit enfin par l'influence magnétique de la terre. Ils se divisent en trois groupes bien distincts, savoir: 1° les courants *volta-électriques*, produits par les piles; les courants *magnéto-électriques*, engendrés par les aimants; 3° les courants *teluriques*, produits par le magnétisme terrestre.

Dans certains appareils, le mécanisme et l'électro-aimant sont remplacés par un *solénoïde* (tube entouré d'un fil de cuivre en spirale), dans lequel on introduit un porte-charbon en fer doux, équilibré par un contre-poids. Lors du passage du courant dans ce solénoïde, le porte-charbon inférieur est attiré, et, dans son mouvement de recul, sollicite la formation de l'arc; quand celui-ci devient trop grand, la force du solénoïde diminue et le charbon remonte.

Les régulateurs différentiels diffèrent des précédents en ce qu'ils renferment deux électro-aimants ou deux solénoïdes en opposition placés, l'un sur le courant direct, l'autre sur une dérivation du courant. Le solénoïde ou électro-aimant qu'actionne le courant dérivé remplace ici le ressort antagoniste des appareils à mouvement d'horlogerie. Ce système, imaginé par M. Lacassagne, et qui est très usité aujourd'hui, permet d'introduire plusieurs appareils dans le même circuit et d'employer les machines à courants alternatifs.

Dans les bougies électriques, les charbons, au lieu d'être placés bout à bout et maintenus à distance égale par un moteur, un électro-aimant ou un solénoïde, sont placés côte à côte et séparés dans toute leur longueur par une matière isolante qui diffère selon les systèmes employés. Pour l'allumage, les deux crayons qui composent chaque bougie sont reliés par leurs extrémités au moyen d'une substance conductrice qui s'allume aussitôt le passage du courant. Ce système, dû à M. Jablochhoff, présente, comme avantage, de ne nécessiter aucun mécanisme spécial, et de permettre l'introduction d'un grand nombre de foyers sur un même circuit. Les crayons qui composent les bougies électriques étant de même diamètre, le courant qui les alimente doit nécessairement être à courants alternatifs.

(A suivre)

ALFRED DE VAULABELLE.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur près le Tribunal Supérieur de la Principauté sise rue du Tribunal, 2, à Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée, la dame Marie-Elise-Joséphine PRADAL, sans profession, épouse assistée et autorisée du sieur François-Raoul PETIT-BRÉGNAT, docteur en médecine, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, s'est rendue adjudicataire :

D'une maison dénommée, *villa Sans Souci*, située à Monaco, au quartier Costa Peirera, élevée sur sous sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, et entourée d'un parterre; le tout d'une contenance de quatre cents mètres carrés environ, portée au cadastre de la Principauté sous le n^o 73 de la section D, et confrontant de l'est et du midi à la villa Walewska, de l'ouest à un escalier, et du nord à un boulevard.

Ensemble tout le mobilier la garnissant. Elle a été adjugée moyennant le prix principal de **quatre-vingt mille francs**, outre les clauses et conditions du cahier des charges, et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, à la requête, poursuite et diligence des sieurs :

- 1° Paul Philippe BEHNCKE, rentier, et Henri-Sigismond REDBER, fondé de pouvoirs de la maison de banque Ahlmann, demeurant l'un et l'autre à Kiel (Allemagne); agissant en qualité d'exécuteurs testamentaires du sieur Heinrich Carl LOPAU, en son vivant propriétaire, demeurant à Monaco;
- 2° Dittler ROMHILD, intendant des chemins de fer, demeurant à Altona (Prusse), agissant en sa qualité de père et administrateur légal de la personne et biens de Carl Johannes Gottlieb ROMHILD, son fils mineur, héritier universel dudit sieur Lopau son nommé;
- 3° Edouard HOLTZAPFEL, négociant demeurant à Hombourg (Prusse), agissant au nom et comme administrateur légal de la personne et des biens de Magdaléna HOLTZAPFEL sa fille mineure, héritière conditionnelle dudit sieur Lopau;
- 4° Johanne Caroline LOPAU, veuve du sieur Edmond LORENTZEN, négociant, demeurant à Altona (Prusse);
- 5° Dame Amanda LOPAU, épouse assistée et autorisée du sieur Carl DÉJONGE, sans profession, demeurant ensemble à Hombourg (Prusse). Ces deux dernières agissant en qualité d'héritières éventuelles du sieur Lopau leur frère.

Lesdits sieurs ROMHILD, HOLTZAPFEL et dames LORENTZEN et DÉJONGE, s'étant réunis volontairement aux exécuteurs testamentaires pour provoquer la vente dont il s'agit, et ce, pour toutes les fins que de droit.

La grosse de l'Ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le dix-sept mai courant, a été déposée ce jourd'hui même au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté.

Avertissement est donné, en conformité de l'article 2022 du Code Civil, aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-neuf. Pour extrait : L. VALENTIN.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo l'entrée des Salons, n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables : Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 20 au 26 mai 1889

Table listing arrivals at Monaco port from May 20 to 26, 1889. Includes ship names like Golden-Eagle, Vengeur, Gambetta, etc., and passenger counts.

Départs du 20 au 26 mai

Table listing departures from Monaco port from May 20 to 26, 1889. Includes ship names like Golden-Eagle, Vent-Debout, etc., and cargo details.

CATHÉDRALE DE MONACO

Mercredi 29 mai 1889

3 heures de l'après-midi. — Premières Vêpres Pontificales de l'Ascension du Sauveur.

Jeudi 30 mai

FÊTE DE L'ASCENSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST (FÊTE DE PRÉCEPTÉ)

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale. 3 heures de l'après-midi. — Vêpres Pontificales, Sermon, Salut solennel du Très Saint Sacrement donné par M^r l'Evêque.

Samedi 8 juin

VIGILE DE LA PENTECOTE

8 heures du matin. — Bénédiction des Fonts Baptismaux. 3 heures de l'après-midi. — Premières Vêpres de la Pentecôte présidées par M^r l'Evêque.

Dimanche 9 juin

SOLENNITÉ DE LA PENTECOTE

10 heures du matin. — Grand'Messe solennelle Pontificale. 3 heures de l'après-midi. — Vêpres Pontificales, Sermon, Salut solennel du Très Saint Sacrement donné par Sa Grandeur.

RÉOUVERTURE

DE

LA RÉSERVE

située sur la plage du Canton, à Monaco

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par le LE NEN

BOUILLABAISSE — DINERS SUR COMMANDES — LANGOUSTES ET COQUILLAGES — SALONS ET CABINETS DE BAINS DE MER

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions. S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condaminé.

LEÇONS DE PIANO

ACCORDS ET RÉPARATIONS

Charles ROSTICHER, Organiste de St-Charles Villa Sangeorge, aux Bas-Moulines

A VENDRE A MONTE CARLO HOTEL DES COLONIES (Immeuble)

S'adresser à M^{me} ERHARD, 9, rue d'Italie, à Nice

BAZAR MAISON MODÈLE F. FARALDO ET C^{ie} MONTE CARLO

Articles de luxe et d'utilité MAISON RECOMMANDÉE AUX FAMILLES ÉTRANGÈRES SPÉCIALITÉ D'ARTICLES DE VOYAGES On parle toutes les langues

En vente à l'Imprimerie du Journal :

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO POUR 1889

1 vol. petit in-8°, de 320 pages, cartonné. Prix : 3 fr.

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE CODE DE COMMERCE CODE CIVIL — CODE PÉNAL

En dépôt à Paris chez Alphonse PICARD LIBRAIRE ÉDITEUR, 82, RUE BONAPARTE

COLLECTION DE DOCUMENTS HISTORIQUES publiés

PAR ORDRE DE S. A. S. LE PRINCE CHARLES III PRINCE SOUVERAIN DE MONACO Par GUSTAVE SAIGE

Format in-quarto carré, papier vergé, fabriqué spécialement avec filigranes aux armes et chiffre de S. A. S.

Chaque volume, imprimé en caractères elzévirien à Monaco, à l'imprimerie du Gouvernement, est précédé d'une introduction historique.

En cours de publication :

1^{re} Série

DOCUMENTS HISTORIQUES

RELATIFS A LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO DEPUIS LE XV^e SIÈCLE Le premier volume, contenant cclxxx + 716 soit 996 pages, a paru en juin 1888. Il comprend la période de 1412 à 1494. Le second volume (1494 à 1540) paraîtra à la fin de juin prochain. (Cette première série comprendra au moins trois volumes.)

En préparation :

2^e Série

LE TRÉSOR DES CHARTES DU COMTÉ DE RETHEL du XIII^e au XV^e siècle

Recueil de douze cents chartes avec reproductions de sceaux d'après les originaux existant aux archives du Palais de Monaco dans les titres du duché de Reithel-Mazarin. — 1 volume.

3^e Série

CORRESPONDANCE DU MARÉCHAL JACQUES DE MATIGNON GOUVERNEUR DE NORMANDIE ET DE GUIENNE (1557 à 1597)

Cette correspondance se compose de près de huit mille lettres reçues par le maréchal pendant quarante années et émanant de Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Henri IV comme roi de Navarre et comme roi de France, et des personnages qui ont le plus marqué dans les guerres de religion. — L'ensemble comportera au moins sept volumes.

La publication se suivra à raison d'un volume de 800 à 1,000 pages par année.

Prix de chaque volume : 25 francs

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion de l'Exposition universelle de Paris et des fêtes de la Pentecôte, la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée délivre, du 20 mai au 20 juin 1889, des billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, avec 25 % de réduction par toutes les gares du réseau pour Paris

Validité des billets : Jusqu'à 200 kil., 4 jours ; de 201 à 300 kil., 6 jours ; de 301 à 400 kil., 8 jours ; de 401 à 500 kil., 10 jours ; au-delà de 500 kil., 12 jours.

Faculté de prolonger à deux reprises et de moitié seulement (les fractions de jour comptant pour un jour), la durée de validité précitée, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix des billets. — Admission dans tous les trains (express et rapides compris), au même titre que les billets à plein tarif, franchises de 30 kilogrammes de bagages.

FÊTE DE L'ASCENSION

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

La Compagnie voulant faciliter les voyages sur son réseau à l'occasion de la fête de l'Ascension, a décidé que les billets d'aller et retour réduits de 25 %, délivrés les 29, 30 et 31 mai 1889, seront tous indistinctement valables au retour jusqu'aux derniers trains du lundi 3 juin prochain.

Cette validité pourra de plus être prolongée à deux reprises et de moitié seulement (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris, conserveront leur durée normale de validité, lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

SERVICE QUOTIDIEN RAPIDE ENTRE PARIS ET LONDRES PAR DIEPPE ET NEWHAVEN

Les importants travaux exécutés récemment dans les ports de Dieppe et Newhaven, en donnant la facilité d'organiser dans ces deux ports, des dépôts à heures fixes, quelle que soit l'heure de la marée, ont permis aux Compagnies de l'Ouest et de Brighton de réduire considérablement la durée du trajet entre Paris et Londres, et de créer un service rapide qui fonctionne tous les jours, depuis le 1^{er} avril, aux heures indiquées ci-dessous :

DE PARIS A LONDRES

Table showing departure times from Paris-Saint-Lazare and Dieppe, and arrival times at London (Victoria and London-Bridge stations).

DE LONDRES A PARIS

Table showing departure times from London (Victoria and London-Bridge stations) and arrival times at Paris-Saint-Lazare and Newhaven.

PRIX DES BILLETS

Billets simples valables pendant 7 jours : 1^{re} classe, 41 fr. 25 ; 2^e classe, 30 fr. ; 3^e classe, 21 fr. 25. Plus 2 fr. par billet pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 1^{re} classe, 68 fr. 75 ; 2^e classe, 48 fr. 75 ; 3^e classe, 37 fr. 50. Plus 4 fr. par billet pour droits de port à Dieppe et à Newhaven.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

La librairie centrale des Chemins de fer (LIBRAIRIE CHAIX) publie, sous le titre d'Express-Rapide, un indicateur qui mentionne principalement les trains à grande vitesse desservant les villes importantes, les bains de mer, les établissements thermaux et les services internationaux. Trente-cinq cartes indiquent les principaux itinéraires sur les réseaux étrangers.

Cette élégante publication, d'un format commode, imprimée en gros caractères, et dont la couverture est illustrée d'un charmant dessin de Jules Chéret, offre une simplification qu'apprécieront toutes les personnes qui voyagent par les voies rapides. — En vente dans les gares et les librairies : Prix, 75 centimes.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine.

Sommaire du n^o 26 :

Art et chiffons, par Frivoline, dessin de G. de Billy. — Gazette héraldique, par H. Gourdon de Genouillac. — La pêche aux crevettes à Port-Maria (Morbihan), dessin de A. Descormiers. — La bruyère d'Yvonne (suite), par Pierre Maël. — Les ramasseurs de sable, dessin original de Louis Carrier-Belleuse. — Exposition canine, par G. de C., dessins de Gaston Géliert et L. Vallet. — Salon de 1889 (suite), par Deuzem. — Chronique mondaine, par Paul Bonhomme. — Joel, opéra en 2 actes, musique de Gilbert des Roches. — Mai, par J.-J. Evraud, dessin original de Em. Agis. — La rose, par Emile Delaunay. — Chronique financière, par Bonconseil.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco — 1889

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Weather bulletin table for May 21-27, 1889. Columns include atmospheric pressure (barometric and reduced to sea level), air temperature (9h, 3h, 6h, 9h), humidity, wind direction and force, and sky conditions.